DES ASSIGNATS.

PAR M. DUPORT,

DÉPUTÉ DE PARIS.

A PARIS,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S. Jacques, nº 31.

1790.

AVERTISSEMENT.

J'ai cru qu'il étoit utile de présenter les idées suivantes avant la décision de l'Assemblée Nationale, & que cette opinion étant trop longue pour lui être présentée à la Tribune, je pouvois espérer qu'elle seroit lue, moins par la manière dont la question est traitée que par son importance.

DES ASSIGNATS.

PAR M. DUPORT,

DÉPUTÉ DE PARIS.

LORSQU'ON vous propoſa, Meſſieurs, il y a 3 mois, le projet d'une vente de 400 millions aux Municipalités, j'oſai le combattre dans cette Tribune, comme préſentant une manière partielle, & dangereuſe de diſpoſer des biens Nationaux. Aujourd'hui l'on ſoumet à votre délibération une idée vaſte & grande, la ſeule, à mon ſens, qui ſoit en proportion avec nos beſoins & les circonſtances, qui arrive juſqu'à la racine de nos maux, qui rétabliſſe nos finances, notre agriculture, qui ranime par-tout *le travail*, ce premier beſoin de tous les pays policés, ce principe unique de la richeſſe, de la proſpérité & de la tranquillité publique ; la ſeule enfin qui ſoit le ſceau & comme la garantie de notre heureuſe révolution.

Ce n'eſt pas ici le lieu de ſavoir ſi la France même, ſans les propriétés immenſes qu'elle poſſède, ne devroit pas créer un papier circulant pour ſuppléer à la rareté des eſpèces : il n'eſt pas temps d'examiner ſi au ſortir d'une révolution auſſi complette, après la réunion de tant de cauſes naturelles & forcées de

la disette du numéraire, il ne seroit pas nécessaire de créer un papier circulant qui pût rendre inutiles les efforts de nos ennemis, en soutenant notre agriculture, notre commerce, & nous aider à franchir sans désastre, le court intervalle qui nous sépare encore des jours de la paix & de la prospérité. Mais vous refuseriez d'entrer dans tous les détails longs & abstraits de cette importante question, & vous desirez que la discussion se resserre dans les bornes que lui assigne la situation actuelle des choses. Je vais donc examiner la question des assignats, en la liant aux différentes circonstances qui les accompagnent, & aux diverses conditions sous lesquelles on propose qu'ils existent.

Quelle est notre position actuelle? Nous avons des dettes exigibles, & pour les payer, nous n'avons que deux moyens, vendre des biens qui sont en régie, & établir des impositions. Que devons-nous faire alors? Quel est notre desir, notre devoir? De payer nos dettes, de nous libérer entièrement, de vendre nos biens promptement & à bon prix, de soulager le peuple d'impositions. Or, je prétends que les assignats réunissent seuls ces trois avantages.

I. Avec des assignats nous payons nos dettes avec justice; car, nous devons de l'argent à nos créanciers, à défaut d'argent nous leur remettons un effet qui a toutes les propriétés de l'argent, & une de plus, celle de faire vendre les biens Nationaux. Le créancier immédiat peut avec des assignats acheter des

terres, placer ſes fonds dans le commerce, les prêter à un acheteur, payer ſes dettes, ou en faire tel uſage qu'il lui plaît. Il n'eſt pas léſé. Le créancier de celui-ci a les mêmes moyens, & l'aſſignat parcourt ainſi toutes les tranſactions, opère toutes les ſoldes juſqu'à ce qu'il arrive dans les mains de celui qui veut l'employer réellement, c'eſt-à-dire, à acheter une terre : là, il ſe repoſe, il s'arrête, & bien-tôt il eſt anéanti. Perſonne n'eſt donc léſé, à moins que les aſſignats ne viennent à perdre; mais, outre les moyens que je vous propoſerai par la ſuite pour empêcher cet effet, la valeur de l'aſſignat n'eſt point idéale & de pure convention; elle eſt l'effet d'une contre-valeur ſolide de la terre qui lui donne la propriété d'une véritable lettre-de-change, payable en terre au dernier porteur.

2°. Avec des aſſignats nous ſommes entièrement libérés; car, certains une fois de la juſtice de votre paiement, & de l'impoſſibilité du retour contre vous, vous rayez de vos regiſtres vos créanciers & leurs titres. Vous dites à tous ceux à qui vous devez, prenez mes terres, en voilà le moyen; vous dites à tous ceux qui veulent acheter des terres, en acheter des aſſignats, voilà le moyen. Dès-lors plus de cet arriéré ſcandaleux, plus de cet exigible ſi embarraſſant, plus de ſoupçon d'injuſtice dans l'opération ſublime de l'abolition de la vénalité des offices, plus de prétextes & de reſſources à la mauvaiſe foi des Miniſtres & de leurs agens, plus de mélange d'ordi-

naire & d'extraordinaire, plus d'enchevêtrement d'exercice, tout eſt ſoldé ſur le champ ou dans l'année, nos comptes ſont clairs & ſimples, notre crédit eſt aſſuré, motif bien puiſſant dans ces conjonctures où les ennemis du dehors voudroient peut être profiter du moment où nous nous livrons à l'arrangement de nos affaires.

II. Il faut vendre nos biens promptement, à un bon prix. Pour cela deux choſes ſont néceſſaires: 1°. Donner aux Citoyens un grand intérêt à les acheter. 2°. Leur en faciliter les moyens. Il n'eſt qu'une manière d'intéreſſer tous les Citoyens à acheter & par conſéquent de vendre; c'eſt d'intéreſſer l'exiſtence & la fortune de tous à cette vente. Qu'elle devienne le principe du bonheur général, ſi elle a lieu, ou qu'elle cauſe un malheur général, elle ne ſe fait pas. Voilà le ſecret de l'opération. Il eſt hardi, mais ſûr, indubitable. Demandez aux anciens poſſeſſeurs des biens s'ils veulent des aſſignats. Demandez aux ennemis de notre conſtitution s'ils veulent des aſſignats, & jugez ſur leurs réponſe s'ils ne les regardent pas comme l'arrêt de leur dépoſſeſſion. Les Aſſignats comptent, je le ſais, des patriotes parmi leurs adverſaires; mais cela tient à des cauſes que je diſcuterai plus bas.

2°. Il faut faciliter aux Citoyens le moyen d'ache-

ter, ſans quoi vos biens ne ſe vendront pas, ou ſe vendront mal, & vous manquez la plus eſſentielle de vos vues, celle de multiplier les propriétaires & de diviſer les propriétés. Cette vérité a été portée jusqu'à l'évidence par un honorable Membre, M. de Cernon, qui a démontré qu'il falloit chercher moins à vendre pour payer qu'à payer pour vendre. Ce qui ſignifie qu'il faut fondre dans la circulation tous ces capitaux impropres aux tranſactions, les diviſer, les répandre, afin de les proportionner avec toutes les diviſions poſſibles des biens Nationaux, & que par-tout où le deſir d'acheter ſe trouve rapproché du beſoin de vendre, cette double volonté puiſſe s'effectuer par l'intermédiaire d'un effet ſans ceſſe apporté par le cours naturel de la circulation auprès de chaque individu, & qu'il peut ainſi ſe procurer ſans effort & ſans perte.

On ne fait pas d'attention, je trouve à la ſituation de nos biens dans la main de & ſous l'adminiſtration des directoires, & au ſpectacle ſcandaleux de tant de propriétés dans l'état de ſaiſie réelle & loués par baux judiciaires. On connoît les abus de cette eſpèce de geſtion, où tout eſt abſorbé par les frais. On ne calcule pas non plus combien il ſera difficile de retirer les biens de cette adminiſtration. On ne peut nier que les membres des directions, même ſans un motif honteux, ne forment bientôt ſecrétement des vœux pour voir ſe prolonger dans leurs mains une régie opulente

qui ajoute à l'importance de leur place, qui augmente & fortifie les liens de tout genre, qui leur attachent leurs Concitoyens, en les mettant à même de leur être utiles. Ajoutez le desir des Fermiers d'acheter les terres avec des termes, ou de se voir continuer après l'expiration de leurs baux, ajoutez l'intérêt du peuple qui les entoure, les efforts des anciens possesseurs & des mécontens, & vous verrez quelle masse de résistance s'élevera contre vos intentions, si vous ne parvenez à associer tous les Citoyens au desir de voir la vente s'opérer, & si vous ne prenez courageusement une mesure, qui contenant en elle-même le principe de son action, brave la malveillance des hommes, trompe leurs efforts ouverts ou secrets, tourne en notre faveur tous les intérêts qui maintenant militent contre nous, qui prévienne la dilapidation de nos biens en faisant cesser le régie des directoires, & évite en même-temps à ces institutions naissantes, l'espoir de la régénération de l'esprit public & des mœurs les travaux, les difficultés, les séductions de tout genre & la calomnie qui ne manqueroit pas de s'attacher à leurs opérations. Décrétez qu'il sera fait des assignats & confiez ensuite à l'intérêt le soin de se faire payer. C'est un allié sûr & puissant que l'intérêt. Il ne trompe jamais, il ne vous trahira point, lorsque vous lui remettrez le succès de votre opération.

III. Je ne m'arrêterai pas long-temps à vous prou-

ver combien eſt ſage & juſte une opération qui permet de ſoulager le peuple de cent million d'impoſitions. Mais je vous prierai d'obſerver que cela eſt abſolument néceſſaire dans notre poſition actuelle, & qu'avec des aſſignats vous avez l'avantage de faciliter le paiement des contributions qui reſtent, d'abord par la diminution même, enſuite parce que la matière impoſable s'augmentera de tous les ſecours donnés au travail & à l'agriculture, & que la circulation ramenant plus promptement les moyens de vivre & de payer, rend moins ſenſible la charge des impoſitions. Enfin, Meſſieurs, vous facilitez le moyen d'acquitter les droits féodaux & d'en rembourſer le capital, & cette liquidation a cet avantage heureux qu'elle ranime la fortune déja affoiblie des anciens Seigneurs, qu'elle ramène la tranquillité dans les campagnes, & qu'on peut entrevoir le moment où le ſol ne ſera plus grevé d'aucune autre charge, que de l'impôt.

Enfin, par-tout les affaires languiſſent ; on cherche en vain à emprunter ; on demande en vain ce qui eſt dû, on déſire en vain de ſe libérer, rien ne ſe fait, tout eſt en ſtagnation par le défaut de moyen & de ſigne d'échange ; les aſſignats vont tout ranimer, tout revifier.

Qui peut contre-balancer tant d'inappréciables avantages ? Diſcutons un moment les autres plans de délibération propoſés.

Il n'y a que deux manières de rembourſer la dette exigible, de même qu'il n'y a que deux eſpèces de biens, meubles & immeubles. Si vous ne donnez pas en rem-

bourſement un effet mobilier, vous donnerez un immeuble; auſſi vous propoſe-t-on des quittances de Finance. Or, c'eſt une choſe bien remarquable que l'opération des quittances de Finance réunit ſans exception tous les inconvéniens que nous devons éviter; car, elles ne paient pas avec juſtice les créanciers de l'Etat, elle ne nous libèrent pas, elles ne font pas vendre les biens, elles nous forcent à mettre des impoſitions.

I. Elles ne paient pas avec juſtice; car, des hommes qui ont ſur la Nation une créance *exigible* à qui elle doit de l'argent, doivent recevoir de l'argent ou un effet qui en ait toutes les propriétés, avec lequel on puiſſe acquérir, payer des dettes, faire toutes ſortes de placemens, ou même pourvoir aux beſoins journaliers de la vie. Mais donner à des créanciers *d'une dette exigible* un parchemin qui n'eſt bon qu'à acheter des terres, c'eſt les forcer à recevoir une conſtitution, opération trouvée ſi injuſte ſous l'ancien régime, ou les forcer à acheter des terres, lorſqu'ils ne veulent ou ne peuvent pas le faire.

II. La Nation n'eſt pas libérée, cela eſt évident; car, elle n'a fait que donner un titre nouvel contre elle. Elle doit toujours des capitaux & toujours des intérêts, juſqu'au moment indéfini & impoſſible à prévoir où ſes biens ſeront vendus. Comment peut-on vous propoſer comme un moyen de libération, une

nouvelle charge qui n'eſt compenſée que par le produit des biens Nationaux, produit preſque nul, & qui néceſſite le plus embarraſſant, le plus obſcur, & le plus ridicule de tous les comptes entre les directoires & l'Aſſemblée Nationale ?

III. Nos biens ne ſeront pas vendus. Cela me paroît facile à prouver ; car, voici ce qui arrivera. Si, par l'opération des quittances de Finance vous reſtez chargés de 100 millions d'intérêts, vous mettrez 100 millions d'impoſitions pour les fonder ; votre loyauté ne permet pas d'en douter, alors ou les impôts ſeront payés, ou ils ne le ſeront pas. S'ils n'étoient pas payés, votre conſtitution ſeroit détruite. S'ils le ſont, comme tout bon Citoyen doit le croire, vos biens ne ſeront pas vendus ; car, des particuliers qui jouiront de cinq pour cent d'intérêts, ne s'empreſſeront pas à acheter des biens qui ne leur en rapporteront pas trois, puiſqu'ils ſeront ſurs d'être payés, que la force publique eſt prête à ſe développer en faveur de leur propriété, & qu'en général les capitaliſtes ſont moins touchés de la ſimplicité & de la vérité des plaiſirs de la campagne que de l'exacte & périodique rentrée de leur argent.

Je ſais bien que l'on a propoſé deux choſes pour remédier à ce terrible inconvénient. On a propoſé de réduire à un demi pour cent l'intérêt des quittanſes de finances. On a propoſé auſſi d'imputer l'intérêt ſur le pied de la vente ; mais ceux qui ont appris

de l'Abbé Terrai cet expédient de réduire pour se libérer, devroient être plus hardis & demander la suppression entière des intérêts; car, une fois que l'on n'est plus retenu par la justice, je ne vois plus rien qui puisse empêcher de faire tout ce qui plaît ou convient. Jusqu'alors on avoit pensé que la loi même ne devoit pas fixer l'intérêt de l'argent, encore moins le placer pour son avantage au dessous du taux commun, & qu'il n'y avoit pas de milieu ou de rendre un capital ou d'en payer l'intérêt courant. Mais d'autres idées s'établissent, ou plutôt sont mises en avant tous les jours sur la morale & l'honnêteté. On ne sait plus bientôt où est la vertu, lorsque les actions les plus répréhensibles en prennent hardiment le nom. Des hommes qui ont prêché le papier-monnoie véritable, au moment où il n'avoit ni fondement, ni excuse, viennent ici jetter les hauts cris, lorsqu'un papier soutenu d'une valeur territoriale, est présenté à la France comme sa seule ressource. Il est des hommes à qui les contradictions ne coûtent point, & qui n'ont rien de constant que leur opposition à la raison & à l'intérêt public. Mais malheureusement ces moyens injustes sont encore funestes; car si l'intérêt de la quittance de finance s'accroît tous les jours jusqu'au moment où il est absorbé dans la vente, il est évident que le dernier porteur, loin d'être pressé d'acheter, à intérêt, à garder un papier dont la valeur augmente avec le temps, & que les billets nationaux, loin de se précipiter vers les terres, sont encore ralentis dans leur course. Ajoutez que vos

porteurs d'effets ont encore l'intérêt de laiſſer dépérir les biens dans l'eſpérance de les acquérir à meilleur marché.

Mais tranchons le mot. Qu'eſt-ce pour opérer cette vaſte opération que quelques centaines d'hommes qui ſeuls aux yeux de la Nation entière, diſpoſeroient du ſixième peut-être de ſon territoire ? n'eſt-ce pas donner à tous les Citoyens un penchant pour contrarier la vente ? Quoi ! dans la plus vaſte, la plus importante de toutes les opérations nationales, les Citoyens y ſeront étrangers, leur argent même ſera répouſſé par des titres avilis ? Comment des biens ſeront ils vendus avec des capitaux qui ne ſe prêtent à aucune diviſion, qui ne circulent pas, qui ſont ſuſceptibles de hauſſe & de baiſſe dans ce marché éttoit & reſſerré de la place où l'intérêt, la méchanceté, toutes les paſſions ont des effets ſi ſenſibles ? Quelle eſt cette nouvelle & abſurde meſure d'échange qui eſt roide & inflexible, & qui n'eſt propre à rien meſurer ? Qu'eſt-ce que des immeubles pour acheter d'autres immeubles ? Appelez tous les François, même les étrangers, à ſe procurer vos billets d'achats, ayez les François pour acheteurs, & la France entière pour marché, & vous vendrez mieux, plus sûrement & plus noblement.

On a tout dit aux hommes honnêtes, aux bons Citoyens, aux hommes qui uſent de la raiſon, lorſqu'on leur a démontré la néceſſité d'adopter une meſure. Il n'eſt ni d'un bon eſprit, ni d'un cœur droit de chercher à ſe débattre contre un irréſiſtible pou-

voir, & les efforts qu'on oppose à ce qui doit nécessairement arriver, ne sont pas seulement inutiles, ils sont encore dangereux. Néanmoins, Messieurs, c'est un avantage qu'il ne faut pas négliger que de résoudre, lorsqu'on le peut, les difficultés qu'on présente. Il est heureux de pouvoir attribuer à la raison seule un parti que la nécessité avoit commandé avant elle. Je ne les parcourrai pas toutes ; je m'arrête à celle qui posoit le plus important, le sûr-haussement des denrées.

On a cherché pour vous effrayer, Messieurs, à rappeller les temps du systême de Law, & de ranimer cette terreur héréditaire qu'il a transmise jusqu'à nous. Ceux qui ont bien lu l'histoire du systême savent bien qu'il n'avoit rien de commun avec ce qu'on propose. Eh bien, moi, j'admets l'objection. Vous vous souvenez en même-temps, Messieurs, d'avoir lu avec quelles séduisans dehors de richesse & de prospérité il s'annonça, l'agriculture se ranima, le commerce fleurit ; tout concourut à l'ivresse dans laquelle la France fut plongée, quelques opérations trop hardies des mesures mal prises commencèrent à donner de l'inquiétude, peu-à-peu la confiance se refroidit, les billets revinrent en foule, on ne put les solder. Or, Messieurs, si à cette époque le Missíssipi avoit pu paroître, vous ne doutez pas qu'il n'eût été vendu en trois mois. Eh bien ! ce Missíssipi imaginaire existe ici ; ce sont les biens Nationaux. Nous voyons ce que nous devons craindre de la plus terrible com-

paraiſon à laquelle on ait oſé ſoumettre les Aſſignats.

Je pourrois dire à mes adverſaires que cent millions d'impoſitions que remplacent les Aſſignats, augmenteroient bien davantage le prix des denrées, ſurtout celles de premièrenéceſſité, à moins que le propriétaire déja ſurchargé, ne plie entièrement ſous le fardeau & n'abandonne le ſol au percepteur. Mais je vais directement au fait. Expliquons-nous. Vous n'entendez pas dire, j'eſpère, que les denrées ne ſauroient être à trop bas prix. Vous ne faites pas conſiſter en cela la richeſſe & le bonheur d'une Nation. Vous n'ignorez pas que ſi les denrées ſont à trop bas prix, les propriétaires ſont ruinés, quoique les Commerçans puiſſent momentanément s'enrichir. Vous ne voulez pas non-plus que le prix des journées ne paie qu'un pain bien ſec à l'homme qui travaille, & que ſes enfans & ſa femme meurent de faim. Ce n'eſt pas là votre manière d'enrichir & de rendre heureux une Nation. Sans cela vous ne m'inſpireriez qu'horreur & mépris. Vous convenez que les denrées doivent payer le prix de leur production avec cette généroſité qui engage le propriétaire à doubler ſes avances, à multiplier ſes efforts & ſon induſtrie, a augmenter la part & la maſſe qui va ſe partager entre tous. Vous convenez encore que dans cette ſociété entre le propriétaire & le journalier dans laquelle l'un met ſon capital, & l'autre ſon travail, chacun doit en tirer de quoi vivre honnêtement. Qu'il faut ſur-tout animer le travail ; cette ſource unique, je le répète, de

ſubſiſtance, de proſpérité & de paix; que tout eſt bien ordonné dans un pays, lorſqu'on y travaille beaucoup; car l'intérêt particulier ſait bien enſuite rendre utile ce travail. Ainſi ce n'eſt point en ſoi le haut prix des denrées ni l'augmentation qu'elles peuvent recevoir de la richeſſe & de l'aiſance générale qu'il faut craindre, mais ſeulement le ſur-hauſſement ſoudain & factice qui ſeroit cauſé par une maſſe évaluée de numéraire miſe dans la circulation; or, je prétends que celle-là ne ſauroit avoir lieu.

Car lorſque les Aſſignats ſeront dans le public, il arrivera de deux choſes l'une, ou qu'ils perdront contre l'or & l'argent, & alors il s'établira deux prix dans le commerce, l'un contre les Aſſignats, & l'autre contre l'argent, ou ils auront une valeur égale entièrement à l'argent & l'or, les denrées augmenteront, & contre les Aſſignats & contre l'argent.

Si les denrées n'augmentent que contre les Aſſignats, néceſſairement ils ſont repouſſés de la circulation, il n'y en entrera que la quantité qui lui eſt ſtrictement néceſſaire; car perſonne ne conſent à perdre ſur un effet, lorſqu'il peut le placer ailleurs au pair: or pendant que le Marchand ou le Manufacturier repouſſeront l'Aſſignat ou le prendront avec perte, le propriétaire qui veut s'arrondir, ou l'homme qui veut acheter des terres recherche l'Aſſignat, le demande comme l'intermédiaire néceſſaire entre ſon argent & la terre. Il réſulte de cette double action que l'Aſſignat va auſſi promptement qu'il eſt poſſible

à

à la destination, puisqu'il y est poussé par le Marchand & attiré par le propriétaire. Il ne peut pas exister de mouvemens mieux appropriés à leur but, puisque tout concourt à les y diriger. Remarquons en passant que dans cette hypothèse, les denrées ne sur-haussent pas puisqu'elles restent constamment dans la même proportion avec l'argent; seulement dans leur rapide passage au travers de la circulation, les assignats éprouveroient une légère & insensible diminution de valeur. Mais ce n'est qu'une hypothèse dont nous allons voir la fausseté.

Si les assignats conservent dans toutes les transactions une valeur égale à l'argent, s'il roulent avec lui dans la circulation, alors ce n'est plus par leur nature ou leur qualité, mais par leur masse qu'ils peuvent agir, & alors, dit-on, les signes d'échange devenant plus communs, ils s'aviliront, & les denrées conséquemment augmenteront. Il est aisé de démontrer la fausseté de cet effet; mais pour cela il faut remonter un mement aux principes élémentaires de la question.

Dans tout pays civilisé, le travail des habitans produit toujours au-delà de leurs besoins, & de l'excédant accumulé d'année en année se forment, ce qu'on appelle des capitaux : ces capitaux devenus durables par l'invention du numéraire, reversés sur la terre & dans le commerce, servent à y faire naître de nouveaux produits, & la société s'enrichit sans cesse par cette

formation ſucceſſive & de produits. Ces vérités ſont connues.

Ces capitaux n'entrent point directement dans la circulation des meubles, ils ne ſervent point à acheter des objets de conſommation; car, à moins de ſe ruiner, perſonne ne vend un contrat, un fonds pour acheter un habit, du bled, du vin, &c. Il eſt bien vrai que l'agriculteur qui emprunte un capital, l'emploie en achat d'inſtrumens & d'avances mobiliaires qui augmentent le prix de ces objets; mais auſſi ils ſont de leur nature deſtinés à former de nouveaux produits, en améliorant la terre & ſa culture. Ainſi, l'augmentation des denrées qui s'opère de cette manière, eſt à-la-fois l'effet & la cauſe de la richeſſe & de l'aiſance, elle eſt le partage des pays riches & floriſſans, ce n'eſt pas, je penſe, celle qu'on redoute ici.

Il y a toujours dans chaque pays un nombre plus ou moins grand de capitaux qui, pour devenir productifs, cherchent à ſe placer ſoit dans les entrepriſes du Commerce ou d'agriculture, ſoit dans les fonds publics, par-tout enfin, où la certitude de revoir ſon fonds ou du moins d'en toucher exactement les intérêts leur eſt offerte. Ces capitaux roulant, s'il eſt permis de parler ainſi, dans un lit qui leur eſt propre, ne ſe mêlant point dans la circulation des meubles, ne peuvent y porter aucun ſur-hauſſement, aucun renchériſſement. Or, ſi les Aſſignats ne diminuent point la maſſe des capitaux, s'ils ſervent à en former de nouveaux & à les rendre plus productifs,

il eſt évident qu'ils ne cauſent aucun ſur-hauſſement ; comme augmentation factice & forcée dans les prix.

En effet, dans le projet de donner des quittances de Finance aux créanciers de l'Etat, voici comme on raiſonne. On dit, il y a des terres à vendre, il y a des capitaux à rembourſer, il faut donner les terres pour les capitaux. Je dis de même, il faut donner des Aſſignats pour les capitaux. Mais vous craignez ſi fort que du paiement que vous allez faire, il ne s'en répande une goûtte dans la circulation, que vous croyez devoir l'enfermer dans un immeuble ſolide, afin qu'il puiſſe ainſi traverſer la route du tréſor National aux terres & biens Nationaux ; vous croyez que la moindre extravaſion dans la circulation ſemblable à un poiſon funeſte, y porteroit le trouble & le déſordre. Suivons cette marche & les motifs qui vous guident.

1°. D'abord tous ceux de vos créanciers qui auroient acheté directement des terres avec vos quittances de Finance, en acheteront de même avec des Aſſignats & beaucoup mieux ; car, la concurrence de l'argent & l'aviliſſement de la quittance de Finance, feroient payer les terres au moins le double de leur valeur aux créanciers porteurs de ces dernières.

2°. Si vos créanciers paient les leurs en leur rembourſant des capitaux, vous conviendrez encore que les Aſſignats font l'office d'immeubles, excepté que la liquidation du premier créancier s'opère ici avec juſtice,

& de l'autre manière elle s'opère avec une effroyable perte.

3°. Mais voici où vous croyez avoir raiſon. Si le premier créancier ou le ſecond ont des dettes mobiliaires, tout eſt perdu ; car, ils paient leurs dettes avec des Aſſignats, la circulation en eſt inondée, & le numéraire s'accroît d'abord : on raiſonne ſur cela par analogie avec ceux qui exiſtent, ſans réfléchir qu'ils ont été donnés pour des arrérages ou intérêts; qu'ainſi, ils ont été mis dans la circulation tout de ſuite; que loin d'avoir fait enfouir le numéraire, il étoit plus rare avant leur émiſſion. Mais reprenons votre raiſonement. Un particulier dont vous faites ceſſer les bénéfices, & qui, au moyen de cela, ſe trouve dans la néceſſité de ſe liquider, au moment où il cherche à vendre ſes terres, à fondre ſes capitaux pour ſatisfaire ſes créanciers, où trente individus attendent leur exiſtence du paiement de leurs créances, vous préciſément pour empêcher ce paiement que vous regardez comme la ruine de l'Etat, vous remettez au particulier en queſtion un ou pluſieurs immeubles, qu'il ne puiſſe ſubdiviſer, avec leſquels il lui ſoit impoſſible de payer ſes dettes mobiliaires; vous donnez de la terre à celui qui vend les ſiennes pour ſe libérer. Ainſi, entre un débiteur & des créanciers malheureux, par votre opération vous parvenez à les mécontenter tous, lorſque vous pouviez les ſatisfaire tous. Eh bien ! ce n'eſt pas cette effroyable injuſtice, cette barbare ſpéculation que

je combats : je dis que les Assignats, qui auroient servi aux créanciers successifs à se libérer de leurs dettes mobiliaires, répandus ainsi dans la circulation, y auroient formé de nouveaux capitaux. En effet, lorsque je paie à un fournisseur 1200 livres que je lui dois, cet homme doit nécessairement en épargner une partie quelconque, sans quoi il se ruine ; cette partie épargnée forme un capital, ou ajoute à des capitaux déja formés. Il en est de même de tous les paiemens qui seront faits ; l'ouvrier ou le fournisseur en retirent toujours une portion qui forme entre ses mains une épargne, & ces capitaux ainsi formés sont les véritables, ceux qui naissent du mouvement progressif de la société & de l'excédant du travail sur les besoins : vos immeubles au contraire sont des capitaux factices & forcés, qui ne tirent leur nature des capitaux que de la violence & de l'autorité arbitraire, & ceux qui trouvent mauvais que la société appelle monnoie du papier, comment ne voient-ils pas qu'elle n'a pas plus droit d'appeller capitaux des sommes mobiliaires ? Ainsi, par le moyen des Assignats se formeront dans toute la France de nouveaux capitaux qui seront promptement entraînés vers la terre, par ce que les Assignats ne sont pas propres à la thésaurisation.

Mais ce n'est pas tout : les capitaux, pour être utiles à la société, ont besoin de devenir productifs, & pour cela d'être subdivisés dans la main de celui qui les a empruntés. Ainsi si je prête à un agriculteur ou à un commerçant 10,000 écus, il les emploie en

journées, ou en achat d'avances mobiliaires qui doivent augmenter la richesse nationale, en forçant la terre à donner de nouveaux produits. Voilà ce qui résultera de l'opération des Assignats; ils feront baisser le taux de l'argent, ils auront fertilisé dans leur passage le sol de l'industrie & de l'agriculture, ils auront animé le travail, ce seul élément de la richesse, je le répète, ils auront arrosé dans sa racine cet arbre qui produit toute l'aisance sociale, *l'agriculture*, & qu'on semble vouloir arroser par les feuilles, lorsque prêtant l'oreille aux discours intéressés des ouvriers de luxe ou des commerçans, on veut voir le bonheur ou le malheur des peuples dans leurs seules relations extérieures, & les mesurer avec cette fautive & trop vantée balance du commerce. Messieurs, soignez l'agriculture, encouragez le travail, tout le reste ira de lui-même.

On dira peut-être que pour encourager le travail, il faut de l'argent : je réponds que les Assignats, s'ils sont reçus comme intermédiaires nécessaires entre l'argent & la terre, rameneront nécessairement le premier dans la circulation, tandis qu'ils iront se perdre dans la terre.

On vous a présenté les Assignats comme favorisant l'agiotage. Cela dépend de l'idée qu'on attache à ce mot. Sans doute les effets remonteront, il faut s'y attendre; où est le mal pour la Nation? Des Débiteurs paieront toutes leurs dettes en Assignats. Cela n'est mal-honnête qu'autant qu'ils perdroient; ce qui,

comme on va le voir, ne ſauroit arriver ; mais ſi la bourſe déjà ſurchargée de capitaux qui perdent vingt pour cent contre des Aſſignats, en eſt encore inondée, nul doute qu'ils ne s'aviliſſent au point de perdre cinquante pour cent de leur valeur, eſt-ce là une belle ſpéculation d'agioteurs ? Je ne les blâme point ; que leur importe que nos biens reſtent invendus, que notre agriculture ſoit écraſée, que nos bras ſoient ſans travail, ont-ils une patrie ? des concitoyens ? non ils ont gagné : voilà tout ce qu'il leur faut. Mais vous, les Repréſentans d'un grand peuple, vous chargés de la fortune & de la gloire de la Nation, conſentirez-vous de prêter à un tel projet de diſcrédit & d'aviliſſement ? Quoi ! vous qui êtes venu examiner, venger, punir les opérations funeſtes des Miniſtres, & vous en feriez une plus funeſte encore ? Le premier titre que donne ſur elle une Nation qui reprend ſes droits, comme dans le monde par ſa loyauté & ſa bonne foi, riche de pluſieurs millions de biens fonds, ira ſe dégrader à la bourſe, & ſe placer dans l'eſtime publique au-deſſous des effets les plus décriés. Non, Meſſieurs, l'honneur, votre crédit, vos intérêts vous le défendent. Dans une régénération auſſi complette que celle-ci, tous vos travaux ſe tiennent, & ne peuvent être ſéparés dans la penſée des biens ; la confiance ne peut s'éloigner d'une, ſans s'affoiblir pour les autres ; & ſi vos effets perdent cinquante pour cent, votre conſtitution perdra néceſſairement dans l'eſprit des peuples : auſſi l'inſtinct du patriotiſme & de l'intérêt général ſem-

blent déjà avoir rallié par-tout autour de cette idée les meilleurs amis de la Conſtitution.

Mais, en vous preſſant, Meſſieurs, de toute la chaleur d'un homme fortement convaincu d'adopter cette meſure, en vous priant de ne pas croire que la grandeur & la hardieſſe des vues, ſoient des ſignes de réprobation, lorſqu'au contraire, les remèdes qui conviennent à ces maux, doivent avoir ſur-tout ce caractère. Je ſens combien il eſt ſage de donner attention aux moyens d'adoucir les effets violens d'une émiſſion ſubite & exceſſive ; voici les moyens que je propoſe pour les tempérer :

1°. Ne négliger aucun moyen de faciliter la vente. On ſe plaint de toutes parts qu'elles ne ſoient pas plus avancées. Je ſuis loin d'inculper en cela le Comité ; mais je crains que, formé pour une opération partielle, il n'ait pas l'organiſation la plus convenable. Trouveroient-ils mauvais que je leur propoſe l'adjonction de ſix nouveaux Membres parmi leſquels je voudrois voir un homme dont le courage, la ſévérité & le travail opiniâtre ne ſont au-deſſous d'aucun obſtacle, & mon reſpectable Collègue, M. *Camus*, à qui déſormais les travaux du Comité des penſions ne paroiſſent avoir permis une autre occupation ?

2°. Je propoſe qu'il ſoit attribué aux Aſſignats une prime de deux pour cent pour la vente. L'argent n'étant admis que pour l'enchère, & non pour la

vente, l'Affignat obtient par-là fur lui un avantage dont l'effet eft de le porter plus sûrement à la terre, & de le retirer encore de la circulation.

3°. Qu'il foit ouvert un emprunt de 300 mille liv. à trois pour cent d'intérêt dont les effets foient reçus à l'enchère; cette mefure qui vous a été propofée avant moi me paroît remédier à tout. Elle prévient la trop grande quantité du numéraire; elle empêche la crainte de l'aviliffement de ce numéraire, & par-là le fur-hauffement des denrées; car celles-ci ne peuvent augmenter que fi les Affignats perdent. Cela eft évident, elle agit toujours avec cette flexibilité qui fuit les mouvemens naturels; elle ne force rien; elle s'unit à tous les intérêts, & prévient toutes les craintes.

4°. Enfin, il me paroît que pour donner encore un frein capable d'arrêter les imaginations foibles, il convient que le même Comité foit chargé de furveiller à la fois la vente des biens nationaux & l'émiffion des Affignats. Par-là vous ferez toujours averti des différences trop marqués de l'une de ces opérations fur l'autre, & vous pourrez conferver entr'elles le paralelle néceffaire, avec la légère compreffion que les Affignats doivent opérer pour cette vente. Voilà, ce me femble, dequoi calmer toutes les inquiétudes.

Mais, Meffieurs, prenez enfin un parti. C'eft en finance fur-tout que fa lenteur à nous décider, peut nous perdre: déjà beaucoup de maux fe font fentir, dont le plus funefte, eft que nous

diſſipons nos capitaux pour des beſoins journaliers.

Je finis par cette réflexion. On vous a dit, Meſſieurs, qu'il falloit attacher par leur intérêt tous les individus à ſa Conſtitution; mais un exemple pourra bien aiſément faire ſentir toute la force de cet argument. L'Angleterre n'oſe tenter aucun changement dans une Conſtitution dont chacun reconnoît les vices. Ce qui en eſt la cauſe principale & bien connue, c'eſt que preſque tous les individus ſont médiatement ou immédiatement intéreſſés à la choſe publique; & que le moindre choc dans la fortune publique ébranleroit toutes les fortunes particulières. Voilà le ciment qui lie entr'elles toutes les parties de l'édifice politique Anglois. Jugez, Meſſieurs, de la force de ce lien autour d'une Conſtitution libre, déjà favorable à tous les intérêts, à la raiſon & à la juſtice. *Walpole* fit contracter des dettes aux Anglois, pour les attacher à la Maiſon de Brunſwick, & nous, Meſſieurs, nous paierons les nôtres pour attacher les François à l'ouvrage de leurs Repréſentans, nous aurons uni ainſi d'une manière indiſſoluble la politique & la juſtice.

Pour moi qui ſacrifierois tout ce que je poſſède au monde, hors la liberté, au bonheur de voir les François réunis, je me plais à les voir au moins jurer la paix ſur l'autel de l'intérêt. Vous craignez ce mouvement rapide & général dans la circulation qui va agiter la ſociété, moi je le deſire comme la plus pré-

cieuſe & la plus douce des inſtitutions : c'eſt lui qui placera l'eſpérance auprès de tous ceux qui maintenant ſont abattus ; c'eſt lui qui deviendra le principe d'une activité bienfaiſante : au lieu de ces ſentimens aigres & violens qui maintenant nous agitent, il donnera l'échange, il dénaturera toutes ces paſſions haineuſes qui nous tourmentent même dans le ſein de nos familles & de nos amis, pour y faire naître un intérêt commun, fruit du beſoin & de l'interêt particulier : c'eſt ainſi que la choſe publique acquerra de nouveaux défenſeurs & de nouveaux appuis.

Après avoir donné des loix à la France, vous donnerez à ſes habitans tout ce qui les fait chérir, la richeſſe & la paix. Après la phyſionomie toujours auſtère de la liberté, vous leur montrerez la riante image de la proſpérité, d'une agriculture floriſſante, d'un commerce animé, d'impôts diminués. Tant de biens émouſſeront enfin la pointe des malheurs inſéparables d'une révolution. Ils embelliront la fin de vos travaux. Ainſi il ne ſera pour aucun Citoyen, même pour vos ennemis aucun bien, aucune jouiſſance dont l'origine ne remonte juſqu'à vous. Vous aurez ainſi parcouru avec ſuccès la carrière louable où le choix du peuple vous avoit placés, & dans laquelle il vous a ſi généreuſement ſoutenus.

FIN.